

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

Délibération  
**2023\_15FL**

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAFITTE Gérard, Maire.

Nombre de membres en  
exercice :

14

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie,

Messieurs : DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent  
LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres  
présents

10

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle, DESTOOP Karinn,  
PILLOUX Nathalie.

Monsieur CHOUTEAU Frédéric.

Nombre de votants :

10

Monsieur Pascal LAVRILLOUX a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation :

1<sup>er</sup> décembre 2023

La commune loue une partie du marais communal, depuis plusieurs années, à l'association Amicale Nature et Loisirs.

A la suite des problèmes rencontrés par l'association, dus en grande partie aux mauvaises conditions de chasse, au fait que la commune n'a pas dénoncé le bail, le Maire propose d'accorder une réduction de loyer de 30% pour la saison 2023-2024.

Date d'affichage :

1<sup>er</sup> décembre 2023

Le Conseil Municipal,



- Autorise la réduction de loyer.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Objet de la Délibération :

**Location du marais  
à l'Amicale Nature  
et Loisirs**

Le Maire



Gerard LAFITTE